



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2017 A 18H00

Le mardi 11 avril 2017, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. René Blanchot, Maire

Étaient présents : Mme Alévêque Annick, Mme Lageweg Johanna, M. Avice Etienne, Mme Marceau Ghislaine, Mme de Contenson Bénédicte, M. Doreau François, M. Némoy Yvan
Mme Nouvel Mathilde représentée par M. Blanchot René

Mme Alévêque désignée secrétaire

La lecture du compte-rendu de la réunion du vendredi 10 mars 2017 à 18h00 n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Les budgets s'équilibrent en dépenses et en recettes

Commune :

Investissement 18 430.00 €

Fonctionnement 174 103.86 €

Eau et assainissement :

Investissement 70 932.20 €

Exploitation 29 390.71 €

Chaufferie :

Investissement 17 137.34 €

Fonctionnement 69 129.13 €

Gîte et petite auberge :

Investissement 251 839.15 €

Fonctionnement 13 250.00 €

La commune suite à l'intégration à la communauté de communes Morvan sommets et grands lacs abandonne la compétence voirie et assainissement non collectif. Le conseil vote à la baisse les taux suivants :

Taxe d'habitation 9.21 %

Taxe foncière (bâti) 2.61 %

Taxe foncière (non bâti) 13.76 %

CFE (cotisation foncière des entreprises) 10.12 %

Cette baisse sera compensée par une réévaluation des taux communautaire équivalant à la baisse des taxes communale

DELIBERATION COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire propose d'accepter l'ajout d'un article aux statuts de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs dans ces termes :

"La communauté de communes est habilitée à instituer et à verser une dotation de solidarité à ses communes membres.

Les critères de répartition sont les suivants :

- écart entre les capacités contributives de chacun des EPCI fusionnés au 1er janvier 2017 ;*
- longueur de voirie ;*
- population DGF;*
- potentiel fiscal ;*
- potentiel financier.*

Le conseil valide la modification des statuts

Les compétences transférées sont : la voirie et abords (entretien, élagage (dont une part imputable personnel) PAT) et la contribution centre social.

TRAVAUX PETITE AUBERGE

Le conseil se rend à la petite auberge afin de voir les travaux effectués.

La Petite Auberge est de nouveau opérationnelle depuis début avril. Les travaux sont en phase d'achèvement ; dans l'ensemble ils se sont bien déroulés et les entreprises malgré les intempéries ont globalement respecté les délais.

QUESTIONS DIVERSES

M. La Maire propose le renouvellement du contrat de l'employé communal pour une durée de 12 mois. Le Conseil valide la proposition, l'employé communal effectuant de nombreuses tâches devenues indispensables à la collectivité.

M. Le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité pour la reprise d'une concession en état d'abandon.

Le conseil valide la reprise de la concession de la tombe 6 signalée en état d'abandon par la commune depuis 2005. Aucune personne ne s'est manifestée pour cet emplacement.

Des devis sont demandés pour le remplacement du moteur de volée des cloches de l'église, une décision sera prise au prochain conseil.

Suite à une assemblée générale, Un nouveau bureau du comité des fêtes a été élu le 18 février et la désignation des postes suivant a eu lieu le 11 mars 2017.

Président : M. Sainjon Claude

Trésorier : M. Spay Claude

Secrétaire : M. Némoy Yvan

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15.